



COMMUNE DE SENTHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SENTHEIM DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2013.

Sous la présidence de M. Bernard HIRTH, Maire.

Présents

- M. Serge JAEG 3^{ème} Adjoint,
- Mme Françoise NAEGELEN 4^{ème} Adjoint,
- Mme Martine BISSLER Conseillère Municipale,
- Mme Marie HINGRE Conseillère Municipale,
- M. Bertrand RISACHER Conseiller Municipal,
- Mme Annick EHRET Conseillère Municipale,
- M. Gérard STOECKLIN Conseiller Municipal.

Absents excusés

- M. Roland MESSERLIN qui donne pouvoir à Mme Françoise NAEGELEN,
- M. Marc PERRIN qui donne pouvoir à M. Serge JAEG,
- M. Thierry KAYSER qui donne pouvoir à M. Bertrand RISACHER,
- M. Marc ALTER qui donne pouvoir à Mme Annick EHRET,
- M. Joseph GENSBITTEL qui donne pouvoir à Mme Martine BISSLER,
- M. Timothée HINGRE,
- Mme Cathy COLONNA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc SCHOEPF, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 17 avril 2013.

Ordre du jour

- 1°) **Entrée ouest : voirie**
- 2°) **Entrée ouest : eaux pluviales**
- 3°) **Entrée ouest : réseau basse tension**
- 4°) **Divers et informations.**

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures et remercie les conseillers de leur présence, salue les concitoyens présents et excuse les absents. Il félicite, au nom du Conseil Municipal, Mme COLONNA pour la naissance de sa fille Lorenza le 21 avril dernier. Il propose d'intervertir les deux premiers ponts à l'ordre du jour.



Point 1 - Entrée ouest : eaux pluviales

M. le Maire rappelle qu'une réunion de la commission urbanisme a eu lieu le 16 avril, lors de laquelle M. HENON du Cabinet IVR a présenté le projet d'aménagement du réseau d'assainissement des eaux pluviales dans la Grand'rue de l'entrée ouest jusqu'à la rue du Canal. Le maître d'œuvre souhaiterait, d'un point de vue technique, effectuer l'ensemble du projet. M. le Maire précise, qu'à ce jour, l'étude effectuée prend en compte deux tranches distinctes (estimation 125 000,-€ et 150 000,-€). Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général (16%). Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2013 à l'article 21538 – Autres réseaux

Après délibérations, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis d'appel public à concurrence pour les deux tranches et d'étudier, selon les propositions reçues, la pertinence d'exécuter la deuxième tranche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'entreprendre la réalisation du réseau d'assainissement des eaux pluviales dans la Grand'rue,
- d'autoriser le Maire à formuler une demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin,
- d'autoriser le Maire à émettre un avis d'appel public à concurrence pour les deux tranches de travaux.

Point 2 – Entrée ouest : voirie

M. le Maire rappelle que les travaux de la tranche 1 de l'entrée ouest s'arrêteront au niveau du Garage HATTENBERGER du côté pair de la Grand'rue, et au niveau de TOUPNEU du côté impair. Le cabinet IVR, maître d'œuvre, a estimé le coût de cette tranche à 400 000,-€ HT dont 41 000,-€ à la charge du Conseil Général pour le revêtement de la route. Le montant de ces travaux est inscrit au budget primitif 2013 à l'article 2151- Réseaux de voirie

Compte tenu du montant restant à la charge de la commune et du délai de réalisation des travaux, M. le Maire propose de présenter une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer ces travaux et autorise M. le Maire à présenter les demandes de subventions pour ce projet.

Point 3 – Entrée ouest : réseau basse tension

De par les statuts du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin, les collectivités membres ont conservé la maîtrise d'ouvrage des travaux d'environnement sur les réseaux existants. Elles l'exercent donc en lieu et place d'EDF pour ces travaux.

Pour aider les communes dans cette nouvelle tâche, le Syndicat assurera auprès d'elles une mission d'assistance et de conseil pour laquelle il ne leurs sera demandé aucune rémunération.

M. le Maire présente le schéma de principe et le chiffrage estimatif établis par le Cabinet IVR pour le projet de traitement des réseaux moyenne et basse tension de la tranche 1 de la Grand'rue soit 23 200,-€).

Ce chiffrage estimatif comprend également les frais d'études.

Avec en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le chiffrage estimatif de 23 200 € HT,
- autorise le Maire à signer les actes à intervenir.



Point 4 – Divers et informations

M. RISACHER tient à intervenir : « je suis très heureux de cette belle unanimité, nous votons tous dans le même sens si l'on tient compte des avis des uns et des autres pour le bien de la commune ».

En réponse à l'intervention de M. RISACHER, M. le Maire confirme, bien entendu, que l'on peut s'en féliciter. Tout au long de ce mandat, la municipalité a travaillé en permanence pour le bien de la commune. Elle n'a pas ciblé son action sur quelques points ; mais, avec l'accord du Conseil Municipal, elle a consacré son attention et son énergie à l'ensemble des domaines qui le concerne, avec comme objectif, le développement de notre cité.

M. le Maire donne quelques informations par rapport au projet de maison pluridisciplinaire de santé. Le dossier en réponse à l'appel à projets relatif à la création de structures d'exercice de coordonné ou regroupé des professionnels de santé a été déposé à l'Agence Régionale de Santé de Strasbourg. Celle-ci en a accusé réception. L'instruction du dossier est en cours et nous serons informés de la suite des opérations au plus tard pour le 30 juin. Il indique aussi qu'une rencontre aura lieu avec des représentants de l'Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs (ASAME) sur ce sujet, le jeudi 25 avril.

M. RISACHER intervient pour parler du bilan et des prochaines échéances du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) présenté à l'ensemble des délégués de la Communauté de Communes. La conclusion de cette réunion est que finalement ce seront les délégués du Pays Thur Doller qui délibéreront sur ce sujet.

M. le Maire signale les travaux de plomberie et de peinture, effectués à l'école maternelle pendant cette période de vacances.

M. RISACHER signale qu'un poids lourd est régulièrement stationné, à l'heure du déjeuner, sur toute la largeur de la piste cyclable, rue du chemin de fer. M. le Maire va faire un courrier.

M ; JAEG intervient sur les articles parus dans la presse et demande à ce que les écrits soient conformes aux débats.

Aucun conseiller ne souhaitant plus intervenir, M. le Maire clôt la séance à 21h.



Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Sentheim de la séance du 23 avril 2013

ORDRE DU JOUR

- 1°) Entrée ouest : eaux pluviales
- 2°) Entrée ouest : voirie
- 3°) Entrée ouest : réseau basse tension
- 4°) Divers et informations.

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	PROCURATION
HIRTH	Bernard	Maire		
MESSERLIN	Roland	1 ^{er} Adjoint	Procuration donnée à Mme NAEGELEN	
PERRIN	Marc	2 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à M. JAEG	
JAEG	Serge	3 ^{ème} Adjoint		
NAEGELEN	Françoise	4 ^{ème} Adjoint		
BISSLER	Martine	Conseillère municipale		
HINGRE	Marie	Conseillère municipale		
RISACHER	Bertrand	Conseiller municipal		
KAYSER	Thierry	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. RISACHER	
ALTER	Marc	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme EHRET	
HINGRE	Timothée	Conseiller municipal		
COLONNA	Cathy	Conseillère municipale		
GENSBITTEL	Joseph	Conseiller municipal	Procuration donnée à Mme BISSLER	
EHRET	Annick	Conseillère municipale		
STOECKLIN	Gérard	Conseiller municipal		